Mouvement des Entreprises de France

IA, DROIT et ENTREPRISE

Piloter la conformité, accélérer collectivement la transformation

Mouvement des Entreprises de France

INTERVENANTS :

AFJE MANAGERS JURIDIQUES

JULIETTE ROUILLOUX-SICRE

Vice-Présidente, Compliance Experte en IA, Cyber & Data du groupe Thales,
Présidente du Comité Régulations du numérique du MEDEF

CANDICE ZIMMERMANN

Responsable Juridique et Conformité de Total Energies,
Co-responsable de la Commission Managers Juridiques de l'AFJE

STÉPHANIE CORBIÈRE

Directrice Juridique et Conformité de Aramis Group, Co-responsable de la Commission Managers et Copilote du Groupe scientifique IA de l'AFJE

DARIA VIKTOROVA

Responsable Juridique Groupe & Pilote du projet IA chez Darégal, Membre du Groupe scientifique IA, Experte de la Commission Managers de l'AFJE

ROMAIN CATALA

Directeur Juridique et Conformité chez Datadome, Expert de la Commission Managers de l'AFJE

Sommaire

Mouvement des Entreprises de France L'Académie

AFJE MANAGERS JURIDIQUES

INTRODUCTION

Intelligence Artificielle et Droit en Entreprise

- **2025** marque une **nouvelle étape d'accélération technologique**, où la compétitivité et l'innovation deviennent des leviers essentiels de performance.
- L'**IA générative** est devenue la **priorité n°1 des investissements technologiques** en France.
- Dans ce contexte, la question n'est plus de savoir s'il faut utiliser l'IA mais comment l'adopter de manière **structurée**, **responsable** et **conforme**.
- Ce webinaire s'inscrit dans cette dynamique. Son objectif : aider les directions à passer de l'expérimentation à une **stratégie durable**, conciliant **innovation, gouvernance, conformité** et **performance collective**.

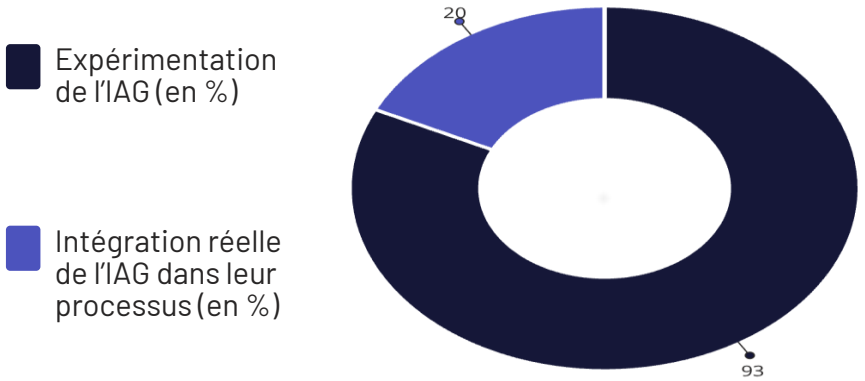

L'IA générative passe de l'expérimentation à l'investissement concret : 45% des entreprises françaises en font une priorité de leur budget IT pour 2025
Source : *Enquête AWS, juillet 2025, « L'IA générative en tête des investissements technologiques des entreprises françaises »*

Mouvement des Entreprises de France L'Académie

AFJE MANAGERS JURIDIQUES

Adoption de l'IA par les juristes d'entreprise

👉 Premier constat : En mai 2024, un sondage mené par l'AFJE auprès de juristes d'entreprise révélait une adoption croissante de ces outils : **60 % des grandes entreprises** déclaraient avoir amorcé l'intégration de l'IAG dans les fonctions juridiques, notamment pour la **recherche, la rédaction ou l'analyse documentaire**.

Une large majorité des répondants y voyaient une opportunité de se recentrer sur les missions à forte valeur ajoutée, tout en exprimant des inquiétudes sur la conformité, les biais algorithmiques et la perte de compétences traditionnelles.

👉 **En 2025, cette dynamique s'est accélérée :**

71%

Recherche juridique

Directions juridiques utilisant l'IA générative (PwC, février 2025)

30%

Gestion contractuelle

Directions juridiques utilisant l'IA générative (PwC, février 2025)

44%

Usage actif

Directions juridiques déclarant un usage actif (FTI Consulting, mai 2025)

90%

Adoption future

Juristes non utilisateurs envisageant de s'y engager prochainement

En 2025 l'IAG s'impose comme un **outil stratégique incontournable** pour les DJ.
Leur maturité reste inégale et la profession doit renforcer l'encadrement, la formation et l'acculturation pour passer d'une adoption opportuniste à une intégration durable et responsable.

Mouvement des Entreprises de France L'Académie

AFJE MANAGERS JURIDIQUES

Rapport du Sénat sur l'IA et les professions juridiques

Le Rapport d'information du Sénat du 13 décembre 2024 *sur l'impact de l'IAG sur les professions du droit* confirme que l'**IAG**

- transforme en profondeur les métiers du droit
- mais constitue aussi une **opportunité stratégique pour les juristes d'entreprise**:

  - Acteurs centraux de la conformité (dès la conception des projets IA).

  - Rôle pivot : Dialogue transversal avec les métiers, la DSI, la direction générale et les partenaires externes.

Recommandations clés du Sénat pour placer le juriste au cœur de la transformation numérique et réglementaire :

Intégrer les juristes dans la gouvernance	Pour anticiper les risques éthiques, assurer la traçabilité et la supervision humaine, et garantir la cohérence avec les exigences du Règlement IA.
Structuration des politiques internes	Registre des systèmes IA, validation des cas d'usage, articulation avec la DSI et les métiers.
Formation continue	Levier prioritaire. Le Sénat souligne l'importance de developer des compétences interdisciplinaires (droit, éthique, technique) et de "savoir faire faire à la machine, sans cesser d'être juriste".
Collaboration intergénérationnelle	Encourage aussi le recours au "reverse mentoring" (collaboration intergénérationnelle) et les démarches collaboratives pour diffuser la culture IA.

Mouvement des Entreprises de France L'Académie

AFJE MANAGERS JURIDIQUES

Règlement (UE) 2024/1689 sur l'IA ou AI Act : Une réglementation « produit » adoptant une approche par les risques

Une approche par les risques du RIA

Systèmes d'IA : Classification des systèmes d'IA par niveau de risque : inacceptable (interdit), haut risque (exigences strictes), obligations de transparence, risque minimal (codes de bonnes pratiques).

Pour les modèles d'IA à usage général (GPAI) : Obligations spécifiques et complémentaires en particulier si « à risque systémique ».

Périmètre et extraterritorialité

Le RIA s'applique à tous les acteurs de la chaîne de valeur (fournisseurs, déployeurs, importateurs, distributeurs), y compris hors UE si les sorties sont utilisées dans l'UE.

Obligations différenciées selon le rôle (fournisseur, déployeur, mandataire, importateur, distributeur) et le niveau de risque.

Calendrier d'application progressive

Entrée en vigueur le 1er août 2024 du RIA mais application progressive sur 2 ans (Interdiction des SIA à risque inacceptable dès le 2 fév. 2025…).

Sanctions graduées : Jusqu'à 7 % du CA mondial ou 35 M€ (le montant le plus élevé).

Une conformité transversale

La conformité n'est pas l'affaire des seuls juristes / DSI.

Elle mobilise toutes les fonctions impliquées dans la conception, l'usage ou la supervision des systèmes d'IA ou modèles IA : RH, production, marketing, finance, commerce, et bien sûr, le juridique.

Rôle pivot et central du juriste dans la gouvernance IA

Pour la mise en place de politiques IA internes, dialoguer avec toutes les parties prenantes, anticiper les risques, et sécuriser les choix technologiques :

« la régulation de l'IA ne réussira pas sans les juristes, mais elle ne réussira pas non plus s'ils restent à distance » (Source : rapport du Sénat décembre 2024)

Mouvement des Entreprises de France L'Académie

AFJE MANAGERS JURIDIQUES

1ère Partie

IA et maîtrise des risques : le juriste au cœur de la gouvernance

Souveraineté et compétitivité : un accompagnement nécessaire

Contexte :

- L'IA est une technologie de rupture pour l'économie et le travail;
- La Stratégie de l'UE sur l'IA est attendue pour fin 2025 pour accélérer l'adoption de l'IA par les entreprises européennes;
- Risques actuels : retard face au pays tiers, dépendance technologique, sous investissement des PME, réglementation qui nécessite des clarifications …

Objectifs clés de la stratégie européenne :

- Favoriser une adoption effective et responsable dans tous les secteurs;
- Développer des écosystèmes d'innovation européens compétitifs;
- Assurer la souveraineté numérique et technologique de l'UE;

Le rôle du MEDEF:

- **Soutenir une stratégie pragmatique, différenciée et orientée résultats**
- **Défendre la simplification et la lisibilité du cadre réglementaire :** participation aux travaux de la Commission européenne pour clarifier l'AI Act ;
- **Promouvoir l'accès des PME et ETI aux solutions et aux données stratégiques**

Mouvement des Entreprises de France L'Académie

AFJE MANAGERS JURIDIQUES

Qu'est ce que la gouvernance de l'IA en entreprise ?

En théorie...

Pas de définition légale de la gouvernance en matière d'IA

La gouvernance peut être définie comme l'ensemble des processus et normes destinés à garantir la sécurité et l'éthique des systèmes et outils d'IA. L'objectif est d'établir les cadres qui guident la recherche, le développement et le déploiement de l'IA pour assurer la sécurité, l'équité et le respect des droits humains.

Dispositions de l'AI Act relatives à la gouvernance :

- Obligations en matière de maîtrise de l'IA et de formation du personnel (art. 4);
- Classification des systèmes et modèles, selon l'approche par les risques (art. 5, art. 6);
- Exigences en matière de gestion des risques (art. 9);
- Exigences en matière de gouvernance des données (art. 10);
- Obligations en matière de transparence (art. 13);
- Rôle majeur des autorités de régulation (art. 64, art. 70);
- Surveillance post-commercialisation (art. 61);
- Exigences de robustesse, précision et cybersécurité (art. 15);
- Obligations en matière de documentation technique (art. 11);

L'AI Act souligne le rôle des dirigeants d'entreprise dans la gestion des risques liés à l'IA en les incitant à adopter des pratiques transparentes et à promouvoir une culture de sécurité au sein de l'entreprise.

Rôle clé de la gouvernance : elle encadre, sécurise et oriente l'innovation, en créant les conditions d'une adoption maîtrisée et responsable de l'IA dans l'entreprise. Elle n'est pas prévue comme telle par l'AI Act, mais constitue une interprétation largement admise dans la pratique.

Qu'est ce que la gouvernance de l'IA en entreprise ?

La gouvernance c'est l'encadrement interne des activités de l'entreprise par un système de règles internes propre aux besoins de l'entreprise. **Appliquée à l'IA, la gouvernance va désigner l'ensemble des politiques, procédures et dispositifs internes que l'organisation va instaurer pour maîtriser et atténuer ses risques et va permettre de déterminer :**

1. **Le recensement des cas d'usage de l'IA dans l'entreprise**, afin d'évaluer leur niveau de risque, leur finalité et leur conformité potentielle au regard du règlement

2. **Identifier les fonctions clés au sein de l'entreprise pour qualifier les cas d'usages** (services, direction, métiers)

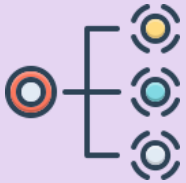

3. **Définir les instances de pilotage** : comité, référents, circuits de validation, nomination d'un "*AI risk officer*" chargé de la conformité

4. **Définir une charte / politique IA**: ensemble de principes et de règles définissant les lignes directrices éthiques, le déploiement et la gestion de l'IA

5. **Processus :** Établir des procédures et des flux structurés pour l' identification, la qualification, le développement, le déploiement, la surveillance, l' amélioration et la gestion continue des systèmes d'IA.

6. **Clarification de la chaîne de responsabilité afin que chaque intervenant puisse agir dans son périmètre de compétence afin d'atténuer les risques qui résultent des usages**

Une fois ces éléments identifiés, la gouvernance devient alors une méthodologie opérationnelle qui structure la conformité réglementaire et les choix stratégiques de l'entreprise.

Mouvement des Entreprises de France L'Académie

AFJE MANAGERS JURIDIQUES

Identifier les risques

- La gouvernance, pour chaque cas d'usage d'IA, doit permettre de repérer les risques potentiels, d'en mesurer les impacts, puis de définir des actions concrètes pour les prévenir ou les corriger.

Une gouvernance efficace va permettre l'identification des risques juridiques majeurs :

Risques réglementaires
Le non-respect d'une ou plusieurs des obligations de l'AI Act peut avoir des conséquences financières et réputationnelles

Responsabilité
Il convient d'anticiper les différents types de responsabilité comme celles sur les produits défectueux, la responsabilité contractuelle et délictuelle

Protection du secret des affaires
Risques de divulgation involontaire de données confidentielles et d'exploitation abusive par des tiers

Risques concurrentiels
Perte de compétitivité des fonctions et manque d'anticipation des impacts sociaux de l'IA et des nouveaux besoins, perte de position sur les marchés clés, remplacement par de nouveaux acteurs ayant adopté l'IA

Risque cyber
Les systèmes d'information deviennent plus complexes et interconnectés, augmentant ainsi la surface d'attaque des entreprises et leur vulnérabilité aux cybermenaces. Les cyberattaques peuvent avoir de graves de conséquences sur la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et l'authenticité de la donnée;

Données personnelles
L'utilisation de systèmes d'IA peut conduire à traiter des données personnelles, que ce soit en entrée ou en phase d'entraînement des modèles.

Propriété intellectuelle
L'AI Act impose, à travers son article 53, une obligation claire aux fournisseurs de modèles d'IA à usage général : ils doivent prendre des mesures concrètes pour respecter le droit d'auteur.

Objectifs de la gouvernance

La gouvernance est une méthodologie qui encadre les usages pour maîtriser les risques majeurs. Il s'agit donc d'établir un cadre défini et connu de tous pour appliquer concrètement les règles de l'AI Act. Ainsi la gouvernance permet de :

- **Passer d'une logique réactive à une logique préventive** : la gouvernance permet de recenser les cas d'usage de l'IA au sein de l'organisation, d'en évaluer la nature (internes, clients, fournisseurs, etc.) et d'en apprécier les niveaux de risques au regard du Règlement IA (interdits, à haut risque, limités, minimes). Cela permet à l'entreprise de construire une cartographie claire de ses expositions juridiques, techniques et éthiques, et d'éviter des non-conformités futures qui pourraient avoir des conséquences réglementaires ou réputationnelles ;

- **Faire de l'IA un projet transversal, soutenu à tous les niveaux de l'organisation :** établissement des circuits clairs de validation, d'escalade et de suivi qui permet de réduire les zones grises et limiter les risques. **En tant que garant de la conformité réglementaire, le juriste identifie et analyse ces risques. Sa présence dans le pilotage du contrôle des risques réduit les risques de contentieux et de sanctions administratives** ;

- **Positionner la conformité non comme une contrainte, mais comme un levier de compétitivité :** l'entreprise montre à ses partenaires, clients, investisseurs et autorités de régulation qu'elle maîtrise ses outils numériques, anticipe les risques et agit de manière responsable. Cela renforce la confiance, valorise l'image de marque de l'entreprise ;

- **Transformer une obligation réglementaire en processus optimisé et budgétairement soutenable :** anticiper les exigences du Règlement IA, et plus globalement de l'ensemble des règlementations AI à l'international, permet d'éviter des remises en conformité tardives, coûteuses et parfois inefficaces ("compliance by design") ;

Mouvement des Entreprises de France L'Académie

AFJE MANAGERS JURIDIQUES

Mise en pratique de la gouvernance par la comitologie

- Les organes de direction d'une entreprise doivent avoir une vision et une approche par les risques afin de cerner toutes les facettes du déploiement de l'IA. L'erreur serait d'envisager les risques, en raison de leur complexité technique, comme relevant uniquement de la compétence d'une direction technique.
- **Questions clés** : quel niveau de comitologie mettre en place, avec quelles missions et quel pouvoir (consultatif ou décisionnel) ?
- La mise en place d'un système structuré ou d'un comité interne pour la gestion des risques apparaît nécessaire et doit être implémentée. Il serait possible d'imaginer un comité « gestion des risques IA » comme suit :

Niveau 1 : Référent opérationnel

Un référent pour les fonctions opérationnelles de la société et des métiers de l'entreprise lesquels seraient considérés comme les primo-usagers de l'IA et générateur de risques. Son travail est de flaguer les risques générés.

Niveau 2 : Référent réglementaire

C'est ici que le juriste s'insère, en tant que référent réglementaire. Le référent réglementaire doit assister le référent opérationnel en évaluant les risques générés par les usages.

→ Travail conjoint avec les équipes techniques : **favoriser une collaboration étroite entre juristes, DPO, data scientists, développeurs pour une meilleure intégration de l'IA, notamment pour s'assurer de respecter le "*security by design*" et le "*privacy by design*".**

Niveau 3 : Organe de décision

Organe de décision (direction générale, conseil d'administration, etc) qui opère une supervision globale du management des risques.

Ce système structuré permet:

- L'organisation et l'optimisation de la gestion des risques ;
- L'établissement d'une cartographie proactive des risques permettant d'anticiper et d'évaluer l'exposition de l'entreprise à ces risques afin d'affiner les dispositifs mis en place en interne pour atténuer ces risques ;
- Clarifier les rôles et les responsabilités des principaux acteurs de l'entreprise ;

Mouvement des Entreprises de France L'Académie

AFJE MANAGERS JURIDIQUES

Pourquoi le juriste doit être au cœur de la gouvernance de l'IA ?

- Dans l'entreprise, le juriste est l'un des rares acteurs à disposer d'une vision transversale des enjeux de conformité, de gestion des risques et de structuration des processus. Cette position lui confère un rôle naturel de **chef d'orchestre** dans la mise en place de la gouvernance de l'IA.

› Le juriste est le mieux armé pour établir les différentes étapes de la gouvernance de l'IA en entreprise :

Qualifier les cas d'usage IA au regard des exigences de l'AI Act ;

Définir et s'assurer de la cohérence des politiques internes avec les obligations européennes (cybersécurité, propriété intellectuelle, données personnelles…)

Détermine les outils de la gouvernance : mise en place de matrice de responsabilité, outils d'évaluation des risques des cas d'usages IA, négociation & rédaction de clauses contractuelles avec les prestataires de SIA, etc.

Réduire les risques de contentieux et les sanctions administratives

Point de contact avec les autorités : CNIL, DGCCRF, ANSSI, Défendeur des droits…

- Dans cette dynamique, le juriste ne se limite plus à un rôle de contrôleur ou de gardien du droit : **il devient un acteur stratégique, capable de piloter la mise en conformité de manière agile et collaborative.**

Mouvement des Entreprises de France L'Académie

AFJE MANAGERS JURIDIQUES

La vision grand groupe : retour d'expérience

- Cartographie du cas d'usage;
- Identification des bons interlocuteurs ;
- Sponsoring au plus haut niveau de l'entreprise ;
- Connaissance des règlementations ;

- Sponsoring niveau comex;
- Gouvernance :
  - Mise en place de recommandations;
  - Formation;
  - Comitologie;
  - Audit;
- Collaboration étroite LC&C, DT, IP/IT et Stratégie;
- Streams de mise à jour spécialisés;

Approche stratégique

👉 Face aux complexités de l'AI Act, il faut développer une approche méthodique combinant expertise juridique et technique.

💡 → Cette stratégie permet d'assurer l'exhaustivité de la cartographie des systèmes d'IA du groupe et la mise en place de recommandations permettant une gestion cohérente de l'IA.

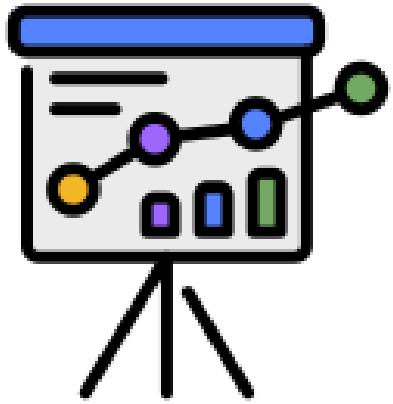

ℹ La mise en place de streams de conformité dédiés aux différents aspects de l'AI Act garantit une prise en charge spécialisée avec les parties prenantes pertinentes de chaque domaine

La vision PME/ETI : retour d'expérience

- **Objectif de l'ETI :** rendre les processus plus efficaces, réduire les coûts et renforcer notre compétitivité sur un marché de plus en plus exigeant.

- Tout a commencé avec une volonté claire de **structurer la gouvernance de l'IA**. Mais, au-delà des enjeux juridiques, on ne peut pas parler de mise en place efficace d'un projet IA sans une **data bien structurée**. L'IA repose sur des **données de qualité**, et pour ça, nous avons commencé notre projet par la création de la **Task Force Data & IA**.

- Cette équipe multidisciplinaire réunit des experts des différents domaines, des techniciens en gestion des données aux juristes, pour structurer et piloter le projet de manière cohérente et efficace.

Pour renforcer les compétences et la formation des salariés comme des dirigeants et adopter les principes d'une IA éthique :

Obligation de formation (article 4 de l'AI Act) :

- Sur le fond, l'AI Act (article 4) impose une obligation de formation et de sensibilisation aux usages de l'intelligence artificielle, mission pour laquelle le juriste apparaît particulièrement bien placé, notamment en matière de prévention des risques.

Responsabilité des organisations :

- Assurer une compréhension générale de l'AI Act au sein de leur organisation ;
- Examiner le rôle de leur organisation (fournisseur ou déployeur de SIA);
- Examiner le risque : que doivent savoir les employés lorsqu'ils utilisent un tel SIA ? Quels sont les risques dont ils doivent être conscients et doivent-ils être conscients de l'atténuation ?
- Cette démarche peut être menée en collaboration avec le DPO ou le RSSI par exemple ?

Mouvement des Entreprises de France L'Académie

AFJE MANAGERS JURIDIQUES

La vision PME/ETI : retour d'expérience

- Une fois la Task Force en place : lancement du programme de formation à l'IA pour l'ensemble des collaborateurs, dans toutes les filiales du groupe.

- **Objectif** : former tous les métiers. De la production à la qualité, de la maintenance à la direction, en passant par les achats, le service commercial, le marketing…

- **Résultat** : à ce jour, plus de 150 personnes formées, en français, anglais et espagnol. Et ce n'est pas une formation technique. C'est une acculturation pour aider chaque collaborateur à :
  - Comprendre ce qu'est l'IA ;
  - Identifier ce qu'on peut (et ne peut pas) en faire ;
  - Savoir comment l'utiliser intelligemment dans son métier ;
  - Prendre conscience des risques (biais, hallucinations, confidentialité) ;

- La formation à l'IA fait désormais partie du parcours d'intégration des nouveaux collaborateurs des sessions sont déjà prévues à la rentrée. Cependant, l'entreprise ne s'arrête pas à la formation :
  - Organisation d'échanges individuels avec chaque collaborateur qui a une idée de cas d'usage IA :
    - Approfondir l'idée;
    - Evaluation de la faisabilité ;
    - Identification de la faisabilité ;
    - La Task Force décide avec la direction générale si un projet pilote doit être lancé ou si une simple licence ChatGPT ;

Le résultat ?
- Les projets avancent;
- Les équipes sont motivées ;
- Réduction du Shadow AI

- Parce que **autoriser et encadrer l'usage de l'IA**, c'est **mille fois plus efficace** que de l'interdire sans alternative.

Mouvement des Entreprises de France L'Académie

AFJE MANAGERS JURIDIQUES

La vision PME/ETI : retour d'expérience

- Une fois les équipes formées et les échanges individuels réalisés, nous avons lancé nos **premiers projets pilotes**. Ils sont encore en cours, donc il est un peu tôt pour mesurer un ROI chiffré.

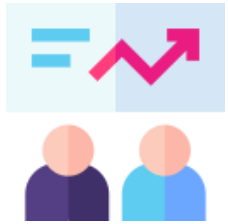

- Mais les premiers résultats de l'utilisation l'IA au quotidien sont **clairement visibles** :
  - Une meilleure qualité rédactionnelle ;
  - Une communication plus claire : en interne comme en externe ;
  - Des échanges plus efficaces entre les équipes ;

  → Tout cela grâce à l'utilisation encadrée de ChatGPT Team par nos collaborateurs.

L'IA ne remplace personne, mais elle élève le niveau collectif.

Le rôle de **juriste** dans ce projet est de garantir que l'IA soit utilisée de manière éthique, légale et sécurisée, en protégeant les **intérêts de l'entreprise** et tout en respectant les **régulations**.

Mouvement des Entreprises de France L'Académie

AFJE MANAGERS JURIDIQUES

2nd Partie

Charte IA : outil de conformité, de pilotage stratégique et de mobilisation

Structurer les usages de l'IA

- Le sondage AFJE sondage révèle un besoin de structuration, d'orientation, pour éviter les dérives tout en libérant le potentiel des outils.

- **C'est tout l'objet de cette séquence** : poser les fondations d'un usage maîtrisé de l'IA, avec un outil simple, lisible et activable dans toutes les entreprises : la charte IA.

- **Les directions juridiques sont prêtes à jouer un rôle plus actif dans la transformation numérique de leurs entreprises.**

- **Enjeux multiples auxquels peut répondre la charte IA:**
  - Structurer les usages
  - Protéger l'entreprise tout en accélérant les pratiques
  - Eviter les pratiques potentiellement préjudiciables

- Dans un contexte où certains aspects de l'IA act sont déjà entrés en application, les entreprises doivent éviter ces deux écueils. Il s'agit donc ici de proposer une voie médiane, raisonnable, pragmatique, adaptée aux réalités du terrain et alignée avec la culture de responsabilité des entreprises françaises.

Quel est le socle opérationnel de la charte IA ?

Une charte IA permet de structurer les usages, sécuriser les pratiques et donner un cap clair adapté aux ambitions et à la maturité des entreprises. C'est un outil de conformité, mais aussi de pilotage stratégique.

Périmètre et règles d'usage

- Quels usages internes / externes (ex: scoring)
- Eventuellement liste blanche des outils autorisés + passerelle gateway IA (logs proportionnés)

→ Objectif : interdire l'insertion de donnée personnelles ou stratégiques dans un outil non validé

Prompts et données

- Interdictions explicites (ex: pas de secret des affaires dans des modèles publics non approuvés)
- Obligation de supervision humaine pour tous les contenus à destination des clients

Workflow d'approbation outillage

- Parcours standard pour tout nouvel outil d'IA
- Prévoir la classification des systems d'IA (approche par les risques) et la documentation associée (yc sous l'angle data)

Gouvernance et preuves

- Réunions périodiques du Comité IA
- Formations documentées et périodiques des salariés

Quelle articulation avec les outils préexistants ?

S'assurer que la charte IA ne soit pas une sur-couche avec le RI, les politiques données personnelles, les politiques IT et les politiques achat ou questionnaires fournisseurs (évaluation des tiers)

Mouvement des Entreprises de France L'Académie

AFJE MANAGERS JURIDIQUES

Use cases pour témoigner de la valeur de la charte IA

1 Monitoring de salariés via un SaaS d'IA (filiale US)

Risques : Vie privée, disproportion, base légale, sécurité.

Réponse charte : Déclenchement DPIA, transparence, supervision humaine, limitation des finalités, stockage UE/clauses transferts.

2 Scoring marketing acheté "en douce" par une filiale

Risques : Biais, base légale marketing, transferts, réputation.

Réponse charte : Achat bloqué hors circuit, questionnaire fournisseur (hébergement, entraînement, droits sur données), validation DPO + sécurité.

3 Usages GenAI par les commerciaux (propositions clients)

Risques : Hallucinations, engagements implicites, fuite d'informations.

Réponse charte : Modèles approuvés, prompts sans données sensibles, revue humaine obligatoire, gabarits validés.

Mouvement des Entreprises de France L'Académie

AFJE MANAGERS JURIDIQUES

2 exemples inspirants : Orange et La Poste

La Poste:
CHARTE DATA ET IA

- Charte annexée au code de conduite (déontologie) ;
- comité pour une ia de confiance (interne + personnalités externes).
- Engagements opposables dans les contrats fournisseurs/clients ; transparence utilisateur, traçabilité/explicabilité, communication des incidents.

Orange:
CHARTE ETHIQUE ET IA

- Gouvernance : Conseil éthique de la data & ia qui rend des avis consultatifs au comex sur la gouvernance et des cas concrets ; outillage interne (méthodos, procédures, sensibilisation).
- politique vie privée applicable aux entités, fournisseurs et sous-traitants,
- gouvernance sécurité “by design”, formation e-learning diffusée dans > 90 % des pays.

Mouvement des Entreprises de France L’Académie

AFJE MANAGERS JURIDIQUES

Rassurer les parties prenantes

SALARIÉS : USAGE ENCADRÉ, PAS DE SURVEILLANCE INTRUSIVE, PRINCIPE D'ÉQUITÉ ;

CLIENTS : TRANSPARENCE SUR LES INTERACTIONS AVEC DES SYSTÈMES IA ;

INVESTISSEURS / BANQUES : PERCEPTION D'UN MANAGEMENT DES RISQUES ;

RÉGULATEURS : DÉMONSTRATION D'UNE DÉMARCHE PROACTIVE ET RESPONSABLE ;

- La charte est une preuve de vigilance raisonnée, utile face aux audits, appels d'offres, due diligences ;
- Comme cela a pu être évoqué précédemment le juriste IA devient un **intermédiaire incontournable entre la réglementation, les métiers et la technologie**. Un rôle à la fois protecteur et créateur de valeur, qui redéfinit la place du droit dans l'entreprise

Plan d'action : Les 90 premiers jours

Jours 1-30

Audit des outils
Audit des usages

Jours 31-60

Activation de la gateway IA et liste blanche
Blocage des uploads sensibles vers modèles publics
Lancement du registre IA relié au ROPA

Jours 61-90

Validation des clauses contractuelles IA pour fournisseurs/clients
1ère revue trimestrielle du comité IA / Data
Formation des équipes clés

3ème Partie

L'IA au service du pilotage des risques : démonstration concrète d'un outil de veille juridique augmentée et cartographie internationale des obligations

Comment le juriste en entreprise peut-il optimiser la couverture des risques juridiques via l'IA ?

Le sujet de la conformité doit être pris comme angle d'approche. Il s'agit de présenter comment un directeur juridique & conformité organise la protection des intérêts de l'entreprise avec les outils IA dans un environnement international complexe et en constante évolution.

Complexité internationale

Comment couvrir les aspects réglementaires dans un autre pays ?

- Constat : grande difficulté des entreprises internationales pour identifier les risques et les couvrir juridiquement de manière efficace.

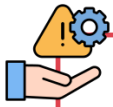

Atténuation vs prévention

- Parfois le juriste ne peut qu'atténuer les risques et avec les outils IA le but serait de les prévenir et plus globalement d'optimiser sa conformité dans un environnement international

- L'idée que l'intelligence artificielle pourrait remplacer progressivement les juristes suscite à la fois **espoirs en matière d'efficacité** et **inquiétudes sur l'avenir des métiers du droit**. Nombreux sont ceux qui s'interrogent sur leur rôle futur et sur la capacité de l'IA à se substituer à l'expertise humaine.

💡 L'IA ne remplacera pas la fonction juridique – elle viendra l'augmenter 💡

- Face à des responsabilités toujours plus larges, des normes toujours plus nombreuses, et des moyens parfois contraints, **l'IA représente avant tout une opportunité** :
  - **Combler des manques existants;**
  - **Renforcer la capacité d'analyse;**
  - **Optimiser la veille réglementaire;**

Mouvement des Entreprises de France L'Académie

AFJE MANAGERS JURIDIQUES

Les directions juridiques face à un environnement complexe

400k

Normes en France

Près de 400 000 normes en France, 11 500 lois avec leurs 320 000 articles auxquels il convient d'ajouter 130 000 décrets.
(Source : Les échos)

144

Pays avec une loi sur les données

144 pays sur 194 ont mis en place des lois nationales de protection des données personnelles, couvrant environ 82% de la population mondiale.
(Source : iapp.org).

👉 Pour une entreprise commerçant à l'échelle internationale, la tâche se complexifie considérablement, surtout en matière de conformité. Il n'existe pas de loi universelle, mais une mosaïque réglementaire mondiale, ce qui rend la conformité internationale complexe pour les entreprises.

⚠️ C'est une complexité difficile à appréhender à l'échelle humaine. Dans les grandes structures il s'agit déjà d'un défi, mais dans des structures de plus petite taille, ça devient presque impossible. C'est pour cette raison qu'à l'heure actuelle le juriste est plus dans la mitigation du risque que dans le contrôle du risque en termes de conformité.

Mouvement des Entreprises de France L'Académie

AFJE MANAGERS JURIDIQUES

Le défi des PME à l'international

- **Des structures légères, une portée mondiale** : PME et ETI opèrent souvent à l'international avec une équipe juridique très restreinte, parfois composée d'un seul juriste.

- **Un défi de conformité global** : malgré des implantations limitées, elles doivent garantir la conformité de leurs produits aux réglementations de l'ensemble des marchés où ils sont commercialisés.

- **Des attentes immédiates, des contraintes extrêmes**
  Pour une PME, couvrir un risque juridique mondial avec une équipe réduite est devenu la norme.

  Un même juriste peut être sollicité le matin par un client chinois exigeant, dès la négociation, la garantie du respect du droit local tout au long du contrat… et le soir par son équivalent américain, qui a lui aussi des exigences de conformité locales.

- **Réactivité obligatoire, expertise exigée**

  …et ce même client peut attendre une réponse précise dans un délai de 24h. Une pression forte sur la maîtrise du droit étranger — en temps réel et sans marge d'erreur.

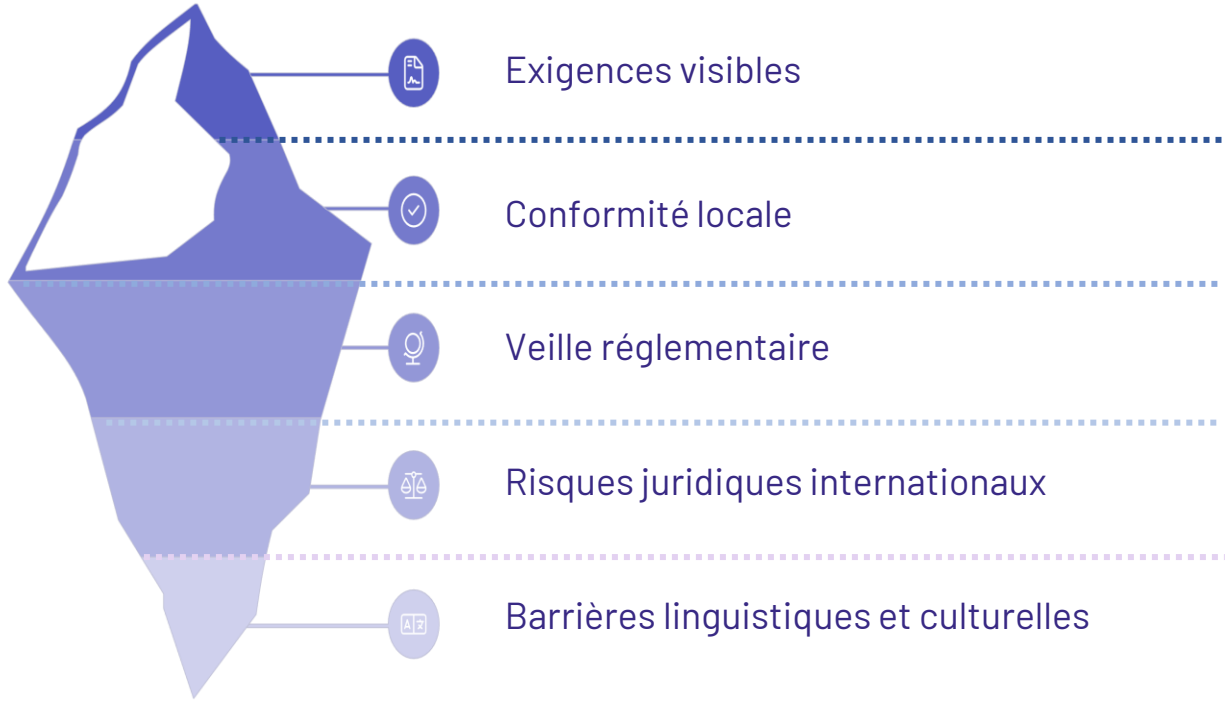

Des exigences réglementaires multiples et fragmentées

Certains produits ou services, notamment en cybersécurité, doivent répondre simultanément à plusieurs réglementations (données personnelles, localisation, sous-traitance internationale…), ce qui rend la conformité difficile à assurer sans dispositif juridique renforcé.

Mouvement des Entreprises de France L'Académie

AFJE MANAGERS JURIDIQUES

Complexité réglementaire

- **Concrètement** : de nos jours il n'est pas rare qu'on demande à une équipe légale d'accompagner et de sécuriser un produit qui doit être « légal » à sa sortie : en Europe, en Asie (par exemple Japon, Chine, Taïwan), et en Amérique (USA et Canada). On va demander à une équipe, parfois à un juriste seul, de s'assurer que ce produit est cohérent avec les normes des clients;
- Ça peut soulever des problématiques très complexes, notamment dans la technologie (avec des sujets de sécurité et de protection des données) sur certains clients ;

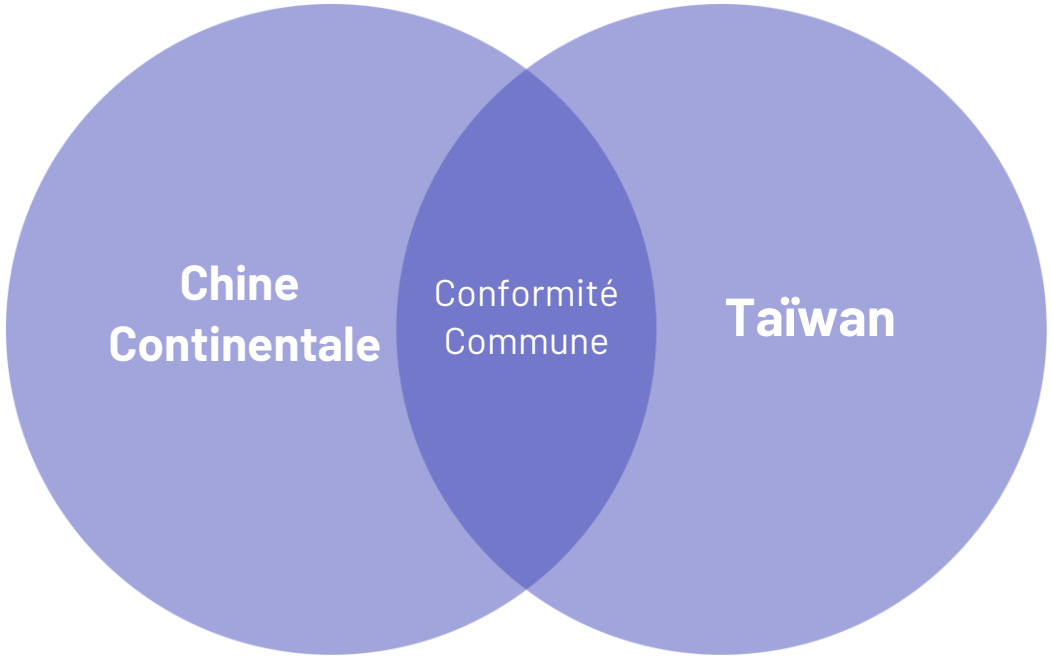

Risques concrets sans support juridique adéquat:

1) Investir des infrastructures (point de présence, personnel…) dans un pays unique pour des raisons d'efficacité et de gains d'échelle (typiquement la Chine) et réaliser après qu'il faut réorganiser la zone pour des raisons légales.

2) Par ailleurs la satisfaction client est une considération majeure pour tous : un client qui réalise que vous l'avez mis à risque vis-à-vis de son équivalent du RGPD est forcément un client insatisfait et qui perd la confiance.

Exemple : la Chine continentale est un géant qui cristallise les craintes de ses voisins en Asie. Beaucoup de règles de sécurité et de protection des données locales font un enjeu majeur de « protéger la donnée » contre le géant Chinois. C'est notamment le cas de Taïwan dont la documentation administrative fait clairement état du fait qu'un traitement de données en Chine continentale contrevient à sa loi (le Taiwan Personal Data Protection Act).

Mouvement des Entreprises de France L'Académie

AFJE MANAGERS JURIDIQUES

L'IA comme solution pour les PME internationales

- **Sans IA, les PME/TPE naviguent à vue** : elles atténuent les risques *a minima*, concentrent leurs efforts sur quelques grandes juridictions, et laissent les autres de côté… en espérant qu'aucun incident ne survienne.

Analyse approfondie

Un outil d'IA dédié à la conformité est un outil majeur pour reprendre la main sur cet aspect de la vie du juriste et pour réduire le risque

Intelligence humaine

Cet outil va nécessiter une analyse et une réflexion humaines pour être efficace (on s'adapte toujours à un cadre, à une culture d'entreprise)

Couverture mondiale

Il va avoir une puissance d'analyse et de suivi des règles locales que vous n'auriez pas sauf à avoir une équipe complète (et extrêmement spécialisée) dans chaque pays.

Avec l'IA, les directions juridiques de PME passent de l'impossible à l'action structurée : elles ne cherchent plus à couvrir à la main 194 législations, mais s'appuient sur l'IA pour combler les angles morts, optimiser la conformité, et mieux anticiper les risques — sans déposséder le juriste de son rôle stratégique.

Mouvement des Entreprises de France L'Académie

AFJE MANAGERS JURIDIQUES

CONCLUSION

A retenir

Cartographier les usages d'IA dans l'organisation : outils utilisés, fonctions concernées, exposition aux risques

Structurer une gouvernance claire : définir les circuits de validation, les référents IA, les responsabilités

Qualifier les risques par cas d'usage : réglementaires, contractuels, cyber, données, réputationnels

Mettre en place une charte IA : cadre partagé, lisible, évolutif, aligné sur les objectifs métiers et conformité

Former les équipes à l'IA : acculturation des métiers, sensibilisation aux risques, montée en compétences

Assurer le rôle pivot du juriste : chef d'orchestre de la conformité, facilitateur interdisciplinaire, stratège des risques

Optimiser l'anticipation : utiliser l'IA comme levier de veille réglementaire et d'optimisation de la conformité

Mouvement des Entreprises de France L'Académie

AFJE MANAGERS JURIDIQUES

Annexe

Charte IA - AFJE

Modèle – Charte IA

En encadrant l'usage de l'IA par les salariés et définissant les bonnes pratiques au sein de l'entreprise, la charte d'utilisation de l'IA vise à assurer que cette utilisation par les salariés est réalisée de façon sécurisée pour l'entreprise.

👉 ***Ce modèle constitue une base indicative*** *: il doit être adapté en fonction de l'activité de l'entreprise, de ses usages de l'IA et de ses spécificités propres*

Le présent document constitue la Charte d'utilisation des outils d'intelligence artificielle (ci-après « **IA** ») par les salariés de [Nom de l'entreprise].

L'utilisation de l'IA peut nous apporter des gains de créativité et de productivité significatifs. Cependant, l'IA comporte des risques : détournement de l'outil au profit des cybercriminels, protection des données et de la vie privée, propriété intellectuelle et conformité réglementaire, erreurs et biais.

La présente Charte décrit les meilleures pratiques pour l'utilisation des outils d'IA sur le lieu de travail, en particulier en ce qui concerne l'utilisation de données sensibles et d'informations exclusives sur [Nom de l'entreprise]. Elle s'applique à tous les salariés et vise à garantir une utilisation responsable, éthique et sécurisée des outils d'IA.

👉 **Préconisation** : annexez cette charte au règlement intérieur de l'entreprise.

Mouvement des Entreprises de France L'Académie

AFJE MANAGERS JURIDIQUES

Modèle – Charte IA

1 Bonnes pratiques d'utilisation des outils d'IA

Tous les salariés sont tenus de respecter les bonnes pratiques suivantes lorsqu'ils utilisent des outils d'IA :

Sélection des outils

Seuls les outils d'IA approuvés par l'entreprise peuvent être utilisés, au moyen d'une adresse mail professionnelle. Ces outils sont sélectionnés en fonction de leur conformité aux normes de sécurité et de protection des données.

Protection des données confidentielles

Les salariés ne doivent pas télécharger ou partager des données confidentielles ou protégées par la réglementation sans l'autorisation préalable du service compétent. Cela inclut notamment les données relatives à l'entreprise, aux clients, aux salariés et aux partenaires.

Respect de la vie privée

Les salariés doivent veiller à ce que l'utilisation de l'IA respecte la vie privée des individus. Les données personnelles doivent être traitées de manière confidentielle et sécurisée.

Contrôle d'accès

Les salariés ne doivent pas donner accès aux outils d'IA à l'extérieur de l'entreprise sans l'approbation préalable du service ou du responsable concerné et sans les processus ultérieurs nécessaires pour répondre aux exigences de conformité en matière de sécurité. Cela inclut le partage des identifiants de connexion ou d'autres informations sensibles avec des tiers.

Respect des politiques de sécurité

Les salariés doivent appliquer les mêmes bonnes pratiques de sécurité que celles que nous utilisons pour toutes les données de l'entreprise. Cela inclut l'utilisation de mots de passe forts, la mise à jour des logiciels et le respect de nos politiques de conservation et d'élimination des données.

Mouvement des Entreprises de France L'Académie

AFJE MANAGERS JURIDIQUES

Modèle – Charte IA

2 Signalement des incidents

Tout incident ou usage non conforme doit être signalé immédiatement au responsable hiérarchique ou au service informatique.

3 Examen et révision

Cette Charte sera revue et mise à jour régulièrement afin de garantir son actualité et son efficacité.

4 Reconnaissance et conformité

Tous les salariés doivent lire et signer cette Charte avant d'utiliser des outils d'IA au sein de l'entreprise. Le non-respect de cette Charte peut entraîner des sanctions disciplinaires, conformément aux règles internes de l'entreprise.

En signant la présente Charte, je reconnais avoir lu et compris les exigences qui y sont énoncées. J'accepte d'utiliser les outils d'IA d'une manière conforme aux meilleures pratiques en matière de sécurité décrites ci-dessus et de signaler tout incident ou problème de sécurité au service ou au responsable compétent.

Signature : .....

Date : .....